

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Ce dossier constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation

1- (	<u> DBJET DE LA DEMANDE :</u>			
☐ Terrasse sur Trottoir			☐ Chevalet (Maxi : H 1.20 m x L 0.80 m)	
☐ Contre terrasse sur trottoir			Terrasse sur stationnement	
☐ Etalage ☐ Parasol Géant			Parasol Géant	
2- IDENTIFICATION DE LA SOCIETE ET DU COMMERCE :				
Ra	nison Sociale : □ SARL □ SAS □ A	utre	):	
No	om de la société :			
N° de SIRET :				
Nom du commerce :				
Adresse du commerce :				
	etivité exercée :			
200 (200)	urs d'ouverture : duau			
	praires: de h à h & de h à	h		
3- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : ☐ Propriétaire ☐ Gérant ☐ Autre :				
Prénom : Nom :				
Adresse de facturation :				
Commune : CP :				
Téléphone :				
Pour rappel, les travaux d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public sont soumis à autorisation du maire et ne peuvent être effectués qu'après le dépôt d'un dossier permettant de				
vérifier la conformité  Cette demande ne vaut pas acceptation, et reste soumise à vérification et autorisation de la commune				
d'Ax Les Thermes par arrêté.				
L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.				
A, Le/				
Signature :			Signature :	
Pièces à fournir :				
Ma T	TERRASSES		CHEVALET - ETALAGE - PARASSOL GEANT	
1	Extrait K bis de moins de 3 Mois	1	Extrait K bis de moins de 3 Mois Croquis côté de l'installation faisant apparaitre les	
2	Licence ou attestation de non-vente d'alcool	2	trottoirs (face et coupe pour saillies)	
3	Titre de propriété ou bail de location	3	Photo de la façade	
1	Permis d'exploitation + PVBAN (si vente d'alcool de	1 .		
4	nuit)	4	Système de fixation	
	nuit) Etude d'impact acoustique si diffusion de musique			
5	nuit)	5	Système de fixation  Une attestation d'assurance couvrant les risques relatifs à l'occupation du domaine public	

A l'exception de l'extrait K bis, les pièces fournies ne seront pas conservées dans le service

Une attestation d'assurance couvrant les risques

relatifs à l'occupation du domaine public

## Toute demande incomplète ne sera pas instruite

« La commune de Ax Les Thermes vous informe que les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des permissionnaires pour l'occupation privative du domaine public. Seuls sont destinataires des données le service gestionnaire du dispositif et l'élu référent. Conformément à la loi « Informatique, Fichiers et Liberfé » du 6 janvier 1978, Modifié par Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la commune d'Ax Les Thermes, par voie postale à Mairie Ax Les Thermes service ODP place Roussel 09110 Ax Les Thermes ou par mail à contact@malrieax.fr. »